

# Archivore

N°34

Novembre 2005

Trimestriel

Bulletin de l'association des étudiants et diplômés en  
archivistique d'Angers

## Edito

### Bonjour à tous,

Pour commencer, nous souhaitons à tous une très bonne rentrée et une bonne année 2005-2006 : que chacun réussisse dans ses projets quels qu'ils soient.

Nous tenions ensuite à présenter nos excuses, comme l'année précédente, pour le peu de numéros parus cette année. Vous en connaissez la raison (voir dernier édito). Katell et l'équipe d'*Archivore* interprétons le manque d'article comme un désir de changement de votre part. Sans doute la raison d'être du bulletin doit être redéfinie... Ce problème, ainsi que celui d'un nouveau rédacteur, seront discutés au cours d'une prochaine assemblée. En effet, il y a trois ans que je travaille pour l'*Archivore* : place aux jeunes ! Encore une fois, nous faisons appel aux plus motivés d'entre vous.

Nous espérons que la grande fête des dix ans de l'AEDAA sera pour tous l'occasion de comprendre l'intérêt d'une telle association. Qu'elle vive encore longtemps, très bel anniversaire à tous les adhérents et venez nombreux le 26 novembre !

Geneviève Roux  
[g.roux82@wanadoo.fr](mailto:g.roux82@wanadoo.fr)

## Sommaire

EDITO	1
NEWS	2
BRUITS DE FONDS	3
<i>Enquête sur l'insertion professionnelle</i>	
PERLES DE CULTURE	21
<i>Le lutin des archives</i>	
CARNET ROSE	24

### AEDAA

11, boulevard Lavoisier  
49045 ANGERS cedex 01

[aedaa@voila.fr](mailto:aedaa@voila.fr)

<http://archinet.aedaa.free.fr>

### Directeur de publication

Katell Auguié

### Rédactrice en chef

Geneviève Roux

*Les articles n'engagent que  
leurs auteurs et ne peuvent  
être reproduits qu'avec leur  
autorisation.*

## Statut des archivistes : première rencontre avec la direction des archives de France

Le Collectif A5, représenté par Katell Auguié et Eric Lechevallier pour l'AEDAA, Agnès Dejob pour l'ADAL, Delphine Le Piolet pour l'AICI, Chloé Roelens pour l'AEDA78 et Florence Siguret pour l'ADELITAD, a été reçu le 21 octobre dernier par M.Philippe Henwood, chef du département du réseau institutionnel et professionnel de la DAF, et Mme Elisabeth Rabut, chef de l'inspection générale. Cette première rencontre était pour nous l'occasion de présenter le collectif, et de faire connaître nos propositions de réforme des statuts des archivistes de la fonction publique.

Nos interlocuteurs se sont montrés à l'écoute, et manifestement conscients des difficultés actuelles. Sur nos principales demandes – de la carrière des attachés de conservation, création de corps uniques interministériels – une certaine convergence de vues s'est dégagée. Reste la question de l'accès au corps des conservateurs ; si l'on nous a dit « comprendre [notre] point de vue », la seule amélioration envisagée serait l'organisation d'un concours exceptionnel, ouvert aux non-chartistes, et destiné à combler les départs en retraite massifs des prochaines années.

Ceci n'est évidemment pas suffisant, mais M. Henwood et Mme Rabut se sont dis prêts à relayer nos propositions, et nous comptons poursuivre notre travail auprès des ministères concernés – Culture, Intérieur et Fonction publique. L'AAF et son président, Henri Zuber, continuent à nous appuyer, des actions communes sont prévues pour les prochains mois.

Eric LECHEVALLIER

## Enquête sur l'insertion professionnelle des adhérents des associations membres du Collectif A5

Octobre et novembre 2004

Analyse des réponses des adhérents de l'AEDAA

Synthèse réalisée par Katell Bonnebas

Un questionnaire a été envoyé aux adhérents de chaque association représentée dans le Collectif A5 au mois d'octobre 2004 afin d'évaluer l'insertion des diplômés dans le milieu des archives.

L'AEDAA a ainsi reçu 57 questionnaires sur 230 envois, soit un taux de réponse de 24,78 %. 7 étudiants ont répondu à l'enquête.

Cette étude détaille les réponses des adhérents de l'AEDAA, elle n'est donc pas exhaustive et est à rapprocher du questionnaire réalisé par les étudiants en DESS 2003-2004 auprès de l'ensemble des diplômés de l'Université d'Angers. Ce questionnaire était élaboré selon trois axes :

- les stages effectués au cours de la formation ;
- la situation professionnelle ;
- l'évaluation de la formation.

Le pourcentage de réponses fut sensiblement le même malgré un nombre d'envois bien supérieur (522 envois, 70 non aboutis) : 103 réponses sont parvenues, soit 23 % de réponses.

Une synthèse commune aux 5 associations universitaires en archivistique sera réalisée ensuite au sein du Collectif A5. Il sera intéressant de voir s'il se dégage un profil type selon l'origine des diplômés.

Nous espérons cette synthèse riche d'enseignement sur le regard que jettent les diplômés sur leur formation et l'impact de l'AEDAA, et en tirer des sujets d'étude au sein du Collectif A5.

## 1. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Tous les adhérents ont donné leur âge et leur sexe. La moyenne d'âge des répondants est de 25,9 ans. Elle n'a rien d'étonnant puisque la formation d'Angers, créée en 1994, est jeune.

D'autre part, une grande majorité des répondants sont des femmes (42). 23 % sont des hommes, chiffre qui vient conforter l'idée que le métier d'archiviste est féminin.

## 2. FORMATION

### 2.1. Formation universitaire avant l'entrée en DESS

L'étude des diplômes universitaires avant l'intégration dans le DESS montre que les étudiants ont majoritairement une formation d'historien. 1 personne est issue d'un DEA de Lettres et une autre d'un DU.

19 (47,5 %) personnes ont obtenu les Licence et Maîtrise d'Angers avant l'entrée en DESS. 21 (52,5 %) viennent d'autres formations :

Maîtrise Histoire	9
DEA Histoire	9
DEA Lettres	1
DEA Histoire culturelle	1
DU Langue et culture de la Bretagne	1
Maîtrise sciences de l'information et de la documentation	1

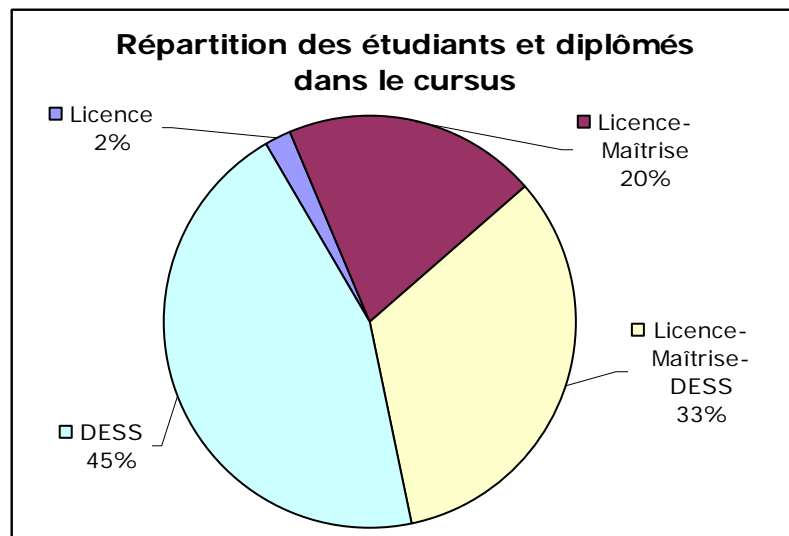
Le niveau d'entrée en DESS est élevé puisque 11 personnes avaient déjà un bac + 5.

Ainsi, il semble qu'un équilibre numérique (21/19) soit installé dans les promotions de DESS entre les étudiants qui ont suivi le cursus Licence-Maîtrise et les étudiants qui intègrent la formation directement en DESS.

## 2.2. Formation spécialisée en archivistique

La majorité des diplômés (78 %) ont obtenu le DESS en archivistique d'Angers. 2 personnes ont fait leur DESS à Lyon, et 1 à Mulhouse après avoir suivi la Licence et la Maîtrise en archivistique d'Angers. L'AEDAA accueille également 1 diplômé de Mulhouse et 1 de Lyon, ainsi que 2 diplômés en documentation qui ont répondu à l'enquête.

La répartition des diplômés est la suivante :



Au préalable, il faut signaler que les adhérents donnent souvent leur dernier diplôme et n'indiquent pas toujours s'ils ont suivi ou non le cursus complet proposé par l'Université d'Angers. Ils n'indiquent pas non plus l'année de leur promotion.

A l'exception d'une personne, tous les diplômés ont au minimum obtenu la Maîtrise (6) et 4 personnes sont actuellement en année de maîtrise. La personne qui a obtenu la Licence à Angers a ensuite fait une maîtrise d'histoire classique mais travaille toujours dans les archives. On peut considérer que les étudiants qui quittent le cursus après l'obtention de la Licence sont minoritaires. L'accès à la Maîtrise est réservé aux étudiants ayant suivis la Licence en archivistique.

19 personnes ont suivi le cursus complet Licence-Maîtrise-DESS à Angers, dont 6 suivent cette année le DESS.

Enfin, 21 des 53 répondants ont un DESS d'archivistique en poche après avoir suivi le cursus depuis la Licence. 78 % des diplômés d'Angers sont ainsi issus du DESS. Encore n'a-t-on pas pris en compte les 6 étudiants qui sont actuellement en DESS.

## 2.3. Formation postérieure

La question de la formation postérieure n'a peut-être pas été comprise puisque seules 5 personnes signalent des formations après l'obtention de leur diplôme. Mais il ne faut pas exclure que les répondants ne suivent pas d'autres formations, et donc que leur formation universitaire spécialisée suffit à l'exercice de leur métier.

Les 5 réponses sont les suivantes :

- 1 personne est en ce moment en FIA (formation initiale d'application) suite à la réussite du concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine. Cette formation est obligatoire. On peut s'étonner que les autres stagiaires-titulaires de la fonction publique territoriale (au nombre de 7) ne l'indiquent pas.
- 2 personnes ont suivi des stages de formation continue à l'Association des Archivistes Français et à la Direction des Archives de France
- 2 personnes ont suivi des formations sans rapport avec l'archivistique : 1 diplômé de Maîtrise a préparé les concours administratifs via le Greta, et 1 diplômé de DESS un cursus en LEA anglais-allemand.

## 3. PARCOURS PROFESSIONNEL

### 3.1. Changements de parcours

Les répondants exercent tous dans le domaine des archives à l'exception de :

- 1 personne préparait les concours administratifs via le Greta car elle n'arrivait pas à décrocher un concours de la filière culturelle. Elle travaille maintenant en Préfecture.

- Une seconde personne a décroché le concours de Chargé d'études documentaires et a été nommé en CNDP (en attendant une mutation dans un service archives).
- De même, 2 adhérents ont élargi leur horizon aux métiers de la culture en exerçant dans les bibliothèques, musées et patrimoine.
- Une cinquième personne déclare avoir changé de parcours provisoirement.

Ces chiffres ne peuvent être que partiels car les diplômés qui auraient changé d'orientation ne sont sans doute plus adhérents d'une association d'archivistes.

Faut-il pour autant en déduire que les diplômés ont trouvé du travail facilement et n'ont pas eu besoin de se reconvertir comme c'est le cas pour d'autres professions ?

### 3.2. Recherche d'emploi dans les archives ou la documentation

#### 3.2.1. Situation

Seule 1 personne est au chômage et une autre cherchait un nouveau contrat pour le mois de janvier 2005. Il semble donc bien que la recherche d'emploi soit facile pour nos diplômés. Signalons toutefois que 7 personnes actuellement en poste (dont 3 en Contrat à durée indéterminée) sont à la recherche d'un nouveau poste. Il n'est pas possible d'en tirer des conclusions mais il y aurait peut-être à dire du côté de leurs conditions de travail.

La période de recherche d'emploi est très courte puisque la plupart des répondants ont trouvé un poste en moins de 2 mois. 2 personnes tout de même ont eu une période de chômage longue : 1 an et demi et 8 mois.

#### 3.2.2. Critères de recherche

Les diplômés confient rechercher un emploi selon les critères suivants :

Intérêt du poste	2
Intégrer un secteur particulier des archives	1
Durée du contrat	1

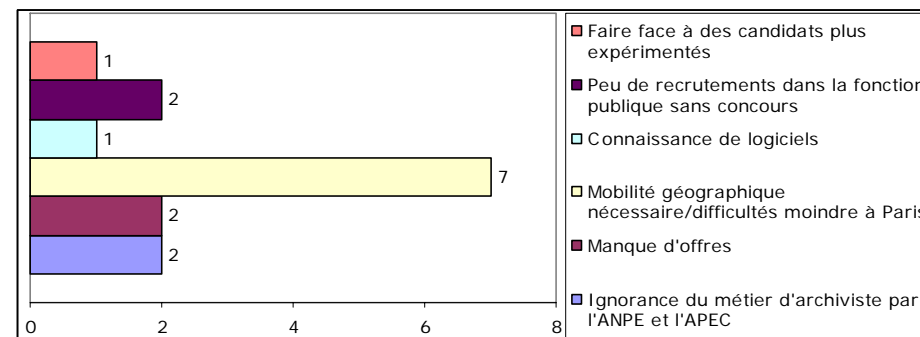
Géographique, volonté de rester dans une région, proximité du domicile	5
Salaire	4
Cadre d'emploi	2
Secteur public	1

Les réponses à la question des critères ont été peu nombreuses et il est difficile d'en tirer des conclusions bien que le critère géographique et le salaire soient les plus souvent cités.

#### 3.2.3. Sentiments sur la recherche d'emploi

Par contre, les adhérents nous ont livré facilement leurs sentiments sur leur période de recherche d'emploi. Il est très intéressant de noter que 30 personnes n'ont ressenti aucune difficulté pendant cette période. 2 personnes disent avoir éprouvé de la difficulté morale.

Même s'ils ont dit n'avoir éprouvé aucune difficulté, une dizaine de diplômés évoquent les problèmes rencontrés :



Le manque de mobilité géographique est le critère le plus gênant pour trouver un emploi. On trouve des commentaires sur le peu d'offres associés à une région comme par exemple « rien dans les Bouches-du-Rhône ».

### 3.3. Postes occupés

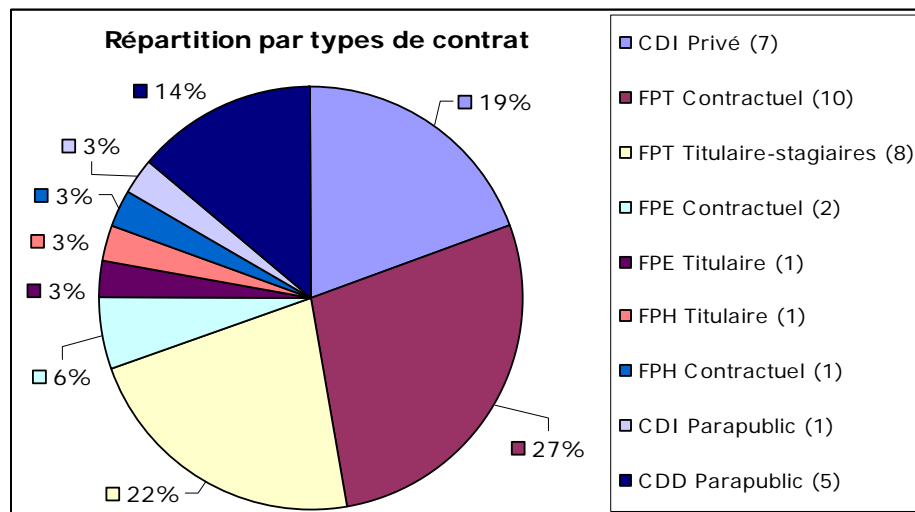
Les chiffres avancés ne tiennent compte que de la description des postes actuels. Et encore, 6 personnes déclarent ne pas être au chômage mais ne donnent aucune indication sur leur poste. Peu de répondants ont décrits précisément leurs postes antérieurs, et nous

n'avons donc pu retenir que 43 postes au total (qui correspondent aux postes actuels). Il aurait été intéressant de connaître la proportion de premiers postes.

### 3.3.1. Statuts, types et durées des contrats

43 postes ont été décrits. Le premier constat est frappant : 36 personnes sont employées dans un établissement ou collectivité publique ou para-publique, 7 personnes travaillent dans le privé.

La répartition par **type de contrat** est la suivante :



**FPT** : fonction publique territoriale  
**FPE** : fonction publique d'Etat  
**FPH** : fonction publique hospitalière  
**CDI** : contrat à durée indéterminée  
**CDD** : contrat à durée déterminée  
 Parapublic : établissement à mission de service public, financé par des fonds publics

Regardons de plus près le type d'employeur avant de s'interroger sur la stabilité des postes. La fonction publique territoriale absorbe 50 % des contrats et est donc le premier employeur des diplômés d'Angers. Viennent ensuite dans l'ordre le secteur privé à hauteur de 19 %, le secteur parapublic (17 %), la fonction publique d'Etat (8 %) et enfin la fonction publique hospitalière (6 %).

Les postes proposés par la fonction publique territoriale sont pour moitié des postes de contractuels et pour moitié des postes de titulaires-stagiaires. Le besoin existe donc bel et bien dans les

services d'archives territoriaux mais les collectivités ne peuvent ou ne veulent pas toujours proposer des postes de titulaires qui stabiliseraient leur personnel. Gageons que les collectivités intègrent leurs contractuels après l'obtention d'un concours.

Il est très encourageant que les personnes employées dans le privé aient toutes des CDI. Cela indique – nous l'espérons - une prise de conscience de l'intérêt de la fonction archives dans l'entreprise.

Alors que 20 postes décrits (sur 43, soit près de la moitié) sont des contrats à durée déterminée, ces durées de contrat sont assez courtes et confortent l'idée de la précarité de nos diplômés dans le secteur public. On peut légitimement s'interroger sur la stabilité des diplômés. Les niveaux des salaires viendraient-ils compenser cette relative précarité ?

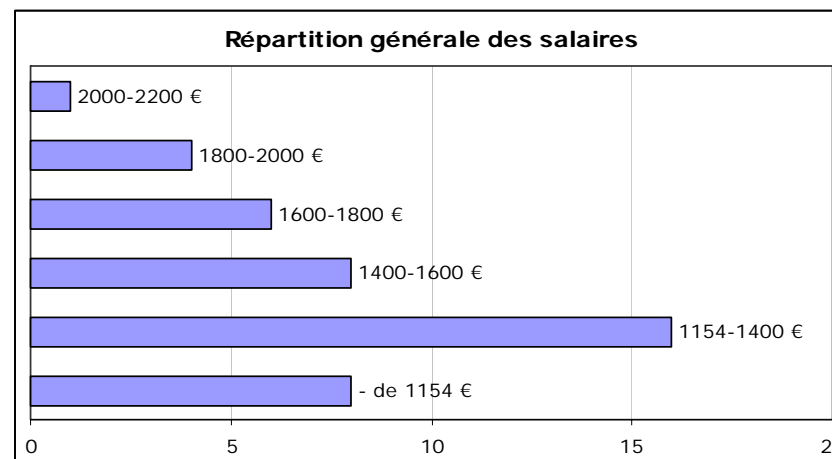
### 3.3.2. Conditions d'embauche

Tous les répondants travaillent à temps complet sauf une personne.

La rémunération qui vient pourtant en seconde position des critères de recherche des diplômés est assez peu élevée par rapport au niveau d'étude. Il faut garder à l'esprit que les répondants ont moins de 10 ans d'expérience professionnelle.

La rémunération nette mensuelle est décrite pour tous les postes décrits précédemment.

L'écart de salaire est important puisqu'il varie de moins de 1154 € à 2200 € :



La fourchette de salaire la plus courante se situe entre 1154 € et 1400 € (16 contrats, soit 37 %) ce qui n'a rien de satisfaisant pour des diplômés de Bac + 4 ou 5. Nous ne pouvons malheureusement tirer aucune conclusion en comparant les salaires du privé et du public à cause du faible nombre de contrats privés.

Il est possible de commenter les salaires offerts par le public. Considérant que la moitié des répondants sont employés par la fonction publique territoriale depuis peu d'années, il est normal de constater que les salaires se situent entre 1154 € et 1400 € comme le veulent les grilles indiciaires liées à chaque cadre d'emploi. Il manquait sans doute une question sur le régime indemnitaire et les primes qui viennent améliorer les salaires.

### 3.4. Offres d'emploi

Voyons maintenant par quels moyens nos diplômés trouvent un emploi :

ANPE	1	2%
Forum AAF	4	8%
AEDAA	19	40%
Réseau personnel / contacts professionnels	13	27%
Responsable de la formation	1	2%
Recherches personnelles	2	4%
Candidatures spontanées	2	4%
Forum Bibliothèque.fr	1	2%
Gazette des Communes	1	2%
Suite d'un stage	3	6%
Archimag	1	2%

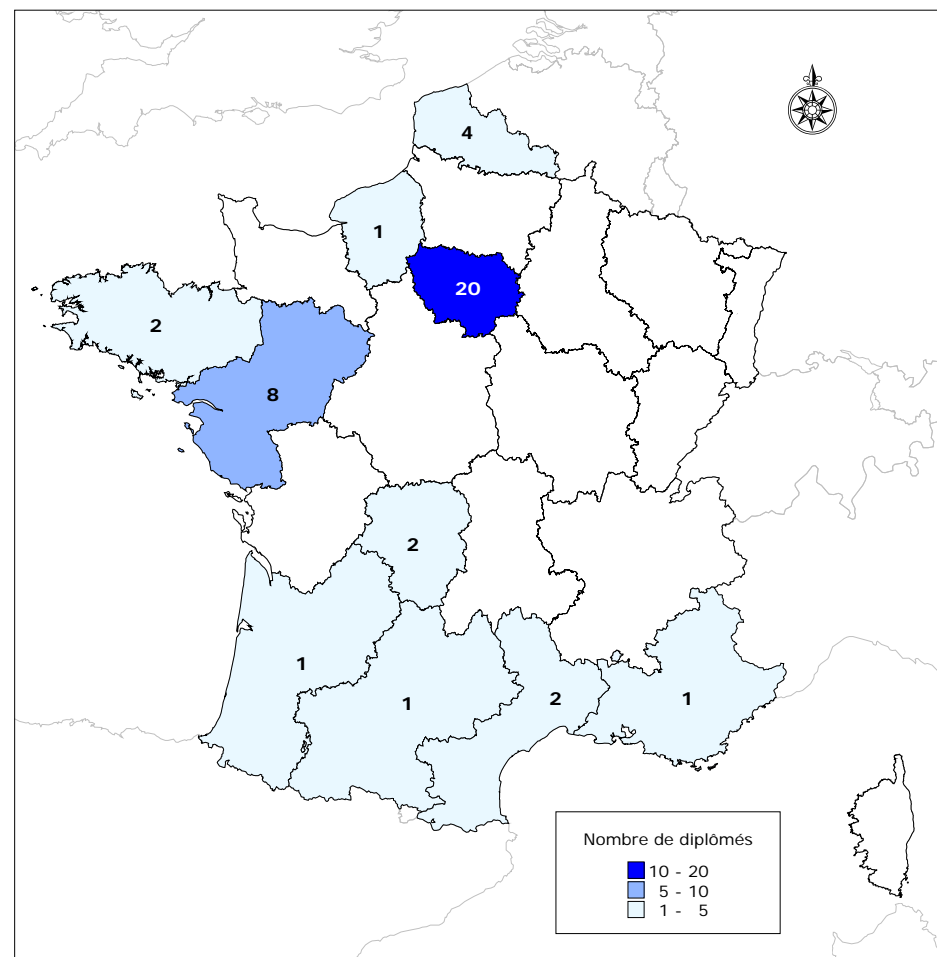
Il faut bien remarquer également que l'ANPE n'est mentionnée qu'à une seule reprise. Ce chiffre n'est pas surprenant si l'on se souvient que la méconnaissance de notre métier par l'ANPE était citée comme un obstacle à l'insertion professionnelle.

Les chiffres viennent conforter l'idée de l'importance de se créer un réseau de relations. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'impact du bureau-emploi de l'AEDAA et de l'utilité de la formation qui a permis de rencontrer des professionnels et de nouer des relations avec ses camarades de promotion. Cela paraît être la clé pour trouver un emploi. 2 personnes disent également avoir trouvé

un poste via le directeur des Archives départementales de leur département. Il faut enfin souligner que le bureau-emploi de l'AEDAA collecte majoritairement des offres du secteur public, il n'est donc pas étonnant que la grande majorité des diplômés travaille pour le secteur public ni que les concours de la fonction publique soient si attractifs. L'enquête réalisée par les DESS 2003-2004 avait d'ailleurs révélée que 75 % des diplômés travaillent dans le secteur public.

### 3.5. Répartition géographique des postes

Voyons maintenant dans quelles régions les diplômés d'Angers travaillent :



D'abord, on remarque que l'Île-de-France concentre près de la moitié des postes et il n'est pas étonnant, compte tenu de la localisation de la formation, que près du quart des postes soient situés dans les Pays de la Loire.

Ensuite, il semble bien que les formations aient chacune leur zone d'influence. Ce point sera étudié dans la synthèse commune aux 5 associations.

Enfin, les remarques relevées dans les questionnaires à propos des zones « désertes » - notamment dans le sud-ouest et le grand est - semblent fondées. La carte est un peu trompeuse à cet égard.

Encore une fois, il faut prendre ces résultats avec beaucoup de précautions car ils ne concernent que 42 personnes.

### 3.6. Statuts et missions

Dans le secteur public, les intitulés de poste correspondent aux statuts de la fonction publique. Pour les 5 personnes qui travaillent dans des organismes para-publics par contre, l'intitulé de leur poste est « archiviste ». 1 seule est responsable de service.

Voici comment sont répartis les diplômés qui exercent dans le public en tant que titulaires et contractuels :

Intitulé du poste		Responsable de service
Attaché de conservation	8	6
Assistant qualifié	6	3
Assistant	5	1
CED	1	1
Agent du patrimoine	1	0
Chargé de mission	2	1
Technicien hospitalier	1	1
Bibliothécaire adjoint	1	0
Conservateur territorial	1	1

Ce tableau vient confirmer que la plupart des agents de catégorie A (attaché, CED, bibliothécaire et conservateur) sont responsables de service (sachant que les 2 attachés qui ne le sont pas travaillent en Archives départementales). La moitié des assistants qualifiés sont responsables de service. Cette possibilité est en effet offerte pour ce grade.

Les intitulés de poste renseignés pour le secteur privé sont assez peu nombreux pour en tirer des conclusions en-dehors de leur diversité :

Intitulé du poste		Responsable de service
Archiviste	5	4
Documentaliste	1	1
Employé	1	1
Consultant	1	0
Responsable technique d'archivage	1	1
Non renseigné	3	0

Certaines personnes signalent qu'elles sont seules dans leur service et donc responsables « par défaut ». Il semble que la responsabilité du service soit associée à l'encadrement du personnel. 12 personnes déclarent encadrer du personnel de façon permanente ou occasionnelle (vacataires, stagiaires, manutentionnaires...). Au total, 41 personnes sont concernées soit une moyenne de 3,41 agents par répondant.

Le rattachement dans l'organigramme montre que la majorité des répondants dépendent directement de l'administration générale (48 %), ce qui est encourageant du point de vue de la place stratégique qu'occupent les archives. Il est à souligner que seules 2 personnes dépendent d'une direction de la culture. Les employeurs considèreraient-ils ainsi la fonction archives comme essentiellement administrative ?

Voyons si les missions le confirment.

La question posée était ouverte : 35 personnes ont décrits leurs missions avec un niveau de réponse inégal et ont souvent donné leurs réponses « en vrac ». Pour faciliter la lecture des résultats, des regroupements ont été faits.

- La première mission est sans conteste le **traitement** des archives. 97,1 % des postes, soit 34 sur 35, sont concernés. Les répondants entendent par traitement des documents le classement, le tri, l'élimination et l'élaboration d'instruments de recherche.
- La **collecte** des documents intervient en seconde position avec 25 postes sur 35, soit 71,4 % ; elle est toujours

associée à leur traitement. Les détails donnés sont les suivants :

- Elaboration de tableaux de gestion
- Audits
- Mise en place de procédures d'archivage
- Formation du personnel des services versants : 42.8 %
- Records management

Il semble ainsi que beaucoup de postes sont axés sur les archives contemporaines.

- La **conservation matérielle** des archives est citée pour 11 postes, soit 31,4 %. Les tâches sont très diverses :
  - Construction/aménagement de locaux d'archives
  - Préparation d'un déménagement
  - Numérisation
  - Conditionnement
- 23 postes sur 35 (71,4 %) sont consacrés aux **relations avec le public**, qui s'ajoutent le plus souvent aux tâches de traitement et de collecte. On peut distinguer :
  - La communication des documents (31,4 %)
  - Les recherches par courrier (17,1 %)
  - L'accueil des lecteurs, permanence en salle de lecture (17,1 %)
- La **valorisation des archives** n'est citée que dans 4 profils de poste, soit 11,4 %. La collecte des **témoignages oraux** n'est signalée que pour un seul poste (2,8 %).
- Les **fonctions informatiques**, signalées par 2 personnes (5,7%), méritent une rubrique à part car il ne s'agit pas de compétences classiques des archivistes. En voici le détail :
  - Conseil et développement de progiciel
  - Administration de la base de données Clara
- Enfin, la **gestion administrative** du service concerne 7 personnes, soit 20 % des postes. Cela paraît bien peu au regard du nombre de responsables de service (21 personnes public et privé confondus), et il est possible que cette fonction ait été oubliée dans la description des postes.

Ces missions ne sont pas une liste des toutes les tâches du métier d'archiviste, il s'agit des activités liées à des profils de poste. S'il est bien évident que la collecte et le traitement des documents sont les missions premières de nos diplômés, il n'en reste pas moins que les chiffres sont peu fiables dans le détail.

Enfin, la fonction administrative des archives se dégage de la fonction patrimoniale, ce qui est somme toute assez logique si l'on considère que la valorisation des documents ne peut se faire sans leur collecte et l'élaboration d'instruments de recherche. Cela ne veut d'ailleurs pas dire que les documents ne sont pas exploités par d'autres personnes (sociétés historiques locales par exemple).

#### 4. CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE.

Nous avons vu que les diplômés devaient faire face à une certaine précarité même si le métier d'archiviste permet d'échapper au chômage pour la majorité. Les conditions de travail sont peu avantageuses en terme de salaire notamment, surtout dans le secteur public. Toutefois, le besoin de stabilité semble l'emporter. En effet, 40 personnes déclarent avoir passé un concours et si l'on prend en compte que les 7 étudiants ne s'en soucient pas encore, on peut calculer que 83,3 % des diplômés sont intéressés par les concours.

D'une façon générale, 40 personnes sur 57 se sont présentées à au moins un concours et 38 déclarent souhaiter s'y présenter. 5 diplômés sur 8 à avoir obtenu un concours (assistant ou assistant qualifié) vont passer le concours d'attaché. Si l'on regarde de plus près quels sont les concours passés par nos diplômés, l'attractivité des concours B+ et A de la filière culturelle de la fonction publique territoriale est flagrante :

Assistant	13
Assistant qualifié	31
Attaché de conservation	20
Chargé d'études documentaires	7
Ingénieur d'études	2
INRA	3
CNRS	2
Conservateur territorial	1
Adjoint administratif	1



Le taux de réussite est moyen puisque 14 personnes seulement ont réussi à décrocher un concours, certaines en ayant décroché plusieurs. Et 5 de ces lauréats pensent passer un autre concours. Il s'agit des diplômés qui ont eu les concours d'assistant et assistant qualifié et qui souhaitent passer celui d'attaché. Il en va de même pour la personne qui a obtenu le concours d'adjoint administratif.

Pour décrocher un concours, les diplômés cumulent les inscriptions selon le calendrier des concours de l'année et ne se concentrent pas sur un concours. C'est sûrement la stabilité de l'emploi qui est visé en premier lieu, et ensuite lorsque le précieux sésame est décroché, les diplômés pensent à leur carrière. Il est tout de même étonnant qu'une seule personne déclare s'intéresser au concours de conservateur mais sans doute est-ce dû aux conditions d'inscription.

Même si beaucoup se plaignent d'avoir à passer des concours, la fonction publique reste le premier employeur d'archivistes.

## 5. REGARDS SUR LA FORMATION ANGEVINE

Les diplômés d'Angers avaient l'occasion de s'exprimer ouvertement sur la qualité de la formation et ne s'en sont pas privés. Si tous les adhérents sont globalement satisfaits de leur cursus, ils n'en sont pas moins critiques.

Nous pouvons différencier les remarques sur le contenu de la formation des jugements sur l'insertion professionnelle.

Une remarque préalable qui semble être de bon sens : « pour une formation complète, il faut suivre l'ensemble du cursus ».

Les points positifs évoqués sont l'apport de bonnes connaissances théoriques (19) alliées à de bonnes connaissances pratiques (18). Une personne souligne l'organisation globale du DESS et une autre que la place faite aux débats est importante.

La préparation aux concours divise nos adhérents : 5 pensent que la formation ne permet pas de bien préparer les concours, 4 le contraire. Le cursus permet de suivre un certain nombre de cours et notamment des matières qui font l'objet de sujets de concours, comme l'histoire des institutions de la France par exemple. Et d'ailleurs, 4 personnes trouvent que la formation est trop axée sur le secteur public. L'objectif de la formation est de préparer au mieux

les futurs archivistes à exercer leur métier dans sa diversité, pas de dispenser une préparation aux concours de la fonction publique.

Voici les autres critiques sur le contenu de la formation :

Offres de stages trop limitées (pas de précision supplémentaire sur les attentes)	1
Manque la gestion d'un service, l'encadrement	4
Manque les nouvelles technologies, la GED, l'informatique, les logiciels d'archivage, l'archivage électronique	9
Formation trop chartiste (paléographie et latin)	3
Manque la communication, le relationnel	2
Manque les tâches administratives et commerciales, gestion d'un budget	2
Manque les tâches pratiques (tableaux de gestion...)	3
Manque une initiation aux métiers du livre	1
Formation trop sûre d'elle-même	1

Le besoin de formation en nouvelles technologies se fait sentir, beaucoup se sentent un peu perdus face à ce nouveau défi mais sans doute n'est-ce pas entièrement la faute de la formation mais aussi des affinités de chacun. De même, seule l'expérience peut apporter certaines connaissances : l'encadrement du personnel, le relationnel notamment.

La question posée aux diplômés portait sur l'insertion dans la vie professionnelle et nous avons eu 24 commentaires à ce sujet. 3 personnes disent que la formation permet une bonne insertion alors qu'une autre souligne que « la formation n'est pas déterminante dans l'intégration professionnelle » mais aucune des 4 ne donne de précision. Voyons les autres réponses :

La formation bénéficie d'une bonne image auprès des professionnels	2
La formation permet de se créer un réseau de relations et de contacts professionnels	9
La formation est adaptée à l'évolution du métier (pas de précision)	1
La formation donne accès à des postes intéressants	3
La profession est idéalisée	3
Difficulté à se faire reconnaître / respecter	2

L'apport de la formation en terme de relations et de connaissances théoriques et pratiques est très apprécié de nos diplômés. Un bémol cependant : une fois en poste, 3 personnes trouvent que le métier est idéalisé pendant la formation et 2 expriment leur difficulté à être reconnu.

## 6. VIE ASSOCIATIVE

Les réponses à la question sur la vie associative sont assez décevantes. Peu de personnes ont pris la peine d'expliquer pourquoi elles sont adhérentes. Les réponses viennent pour la plupart des membres engagés dans la vie de l'association et ceux-là donnent d'ailleurs plusieurs raisons à leur adhésion. Tous les répondants sont bien sûr adhérents de l'AEDAA puisque le questionnaire a été diffusé selon ce critère.

Les adhérents avaient l'occasion de s'exprimer sur les raisons de leur adhésion :

pour le contact avec d'autres archivistes	2
pour le contact entre promotions	2
pour valoriser la formation auprès des chartistes	1
pour montrer qu'on est impliqué dans le métier	1
pour se tenir au courant de l'actualité des archives	1
pour l'entraide	1
pour le bureau-emploi	6

L'AEDAA est donc un instrument pour trouver un emploi et rester en contact avec le milieu des archives, ce qui correspond en partie aux objectifs fixés par l'association. On peut tout de même noter que 3 personnes disent ne pas avoir de relations avec des anciens.

Il est assez difficile de mesurer l'implication des adhérents dans la vie associative pour 2 raisons : d'abord on imagine très bien que ceux qui ont pris le temps de répondre à ce questionnaire se sentent impliqués dans l'association ; et ensuite parce que des adhérents qui donnent des coups de main très utiles (pour mettre sous pli par exemple) ne le signalent pas.

Sur 55 répondants, 11 affirment être des membres actifs.

Qu'en est-il de l'adhésion aux autres associations regroupant des archivistes ? 3 personnes sont également membres de l'ADAL et 1 de l'ADELITAD. Des réseaux autres que les associations universitaires existent. Sur 55 répondants, 5 personnes seulement adhèrent à l'Association des Archivistes Français. Certains expliquent que le prix de l'adhésion y est trop élevé, que le parrainage nécessaire est un obstacle et enfin que c'est une association élitiste. Viennent ensuite l'association des archivistes de l'Eglise de France (2), l'association des archives en Limousin (1), l'ADBS (1) et l'association des amis des archives diplomatiques. Aucun n'y exerce de responsabilités.

## 7. REMARQUES SUR LE QUESTIONNAIRE

Peu de personnes ont fait des remarques sur le questionnaire. Cette rubrique permet plutôt à chacun de s'exprimer sur différents sujets et quelques adhérents remercient les membres qui s'impliquent dans les associations. L'initiative de la création du Collectif A5 est saluée comme « un rapprochement positif »

Sur le questionnaire en lui-même, 3 personnes l'ont trouvé trop long, 1 le juge utile, 1 lui reproche de ne pas envisager les stages, et enfin 1 personne l'estime bien fait alors qu'une autre mal fait.

## CONCLUSION : Profil type du diplômé

Qui est le diplômé de l'Université en archivistique d'Angers ?

C'est une femme qui a environ 26 ans aujourd'hui. Elle était historienne de niveau bac +4 ou +5 avant d'intégrer le DESS et de l'obtenir. Elle est satisfaite de l'enseignement dispensé à Angers même si elle regrette qu'un accent plus fort ne soit pas mis sur les nouveaux défis des archivistes face aux nouvelles technologies. La formation lui a permis de se créer un réseau de relations qu'elle a pu activer au moment de sa recherche d'emploi. Elle a ainsi trouvé un poste en moins de 2 mois après l'obtention du DESS en Ile-de-France ou dans les Pays de la Loire. Son employeur est une collectivité territoriale qui lui confie la responsabilité du service, et plus particulièrement la collecte et le traitement des archives. Elle est recrutée en tant que contractuelle sur un grade de la filière culturelle et se présente aux concours de la filière culturelle afin de s'assurer une stabilité professionnelle.

## Le lutin des archives

Il était une fois un petit lutin qui habitait un très très vieux chartrier conservé dans un service départemental d'archives quelque part en France. Ce petit lutin vivait là depuis très longtemps. Les premières années, il avait tant de choses à découvrir qu'il n'avait pas eu le temps de s'ennuyer. Il était devenu imbattable sur tout ce qui concernait l'histoire du département et plus encore ! Il en avait entendu, des anecdotes, racontées par tous les historiens qui venaient faire leurs recherches !!!

C'était bien beau, de savoir tout ça ! Mais avec qui en discuter ? Il était si petit que personne ne le voyait ! En plus, il était d'une timidité malade. Cela le rendait très triste...

Cependant, il était aussi d'un caractère très taquin. Il adorait jouer des mauvais tours aux lecteurs qui venaient. Pas aux agents du service, oh non ! Depuis le temps qu'il vivait là, il savait bien ce que leur travail représentait. Il respectait cela, d'autant plus que c'est en partie grâce à eux qu'il avait appris tout ce qu'il savait aujourd'hui !

Mais les lecteurs, c'était différent... Pour certains, ça allait, point n'était besoin de les embêter. Mais pour d'autres !!! Comme quelques-uns pouvaient être bêtes !!! « Et comment ça marche ? Et à quoi ça sert ? C'est quoi un répertoire ? J'y comprends rien !!! » D'autres encore n'avaient aucun respect, ni pour les agents, ni pour les documents !

Ceux-ci constituaient son terrain de jeu favori ! Oh ! tous ses jeux étaient relativement bénins... Il cachait leurs crayons, leurs clés, il mélangeait leurs feuilles, les faisait se tromper sur les ordinateurs, allant même parfois jusqu'à les faire bugger ! Un jour, il avait même trouver un homme si méchant qu'il s'était arrangé pour lui faire un croche-pied : il s'était étalé devant tout le monde au beau milieu de la salle de lecture ! Les rires, plus ou moins discrètement, avaient fusé : il n'était plus jamais revenu.

Tout cela l'amusait bien mais cela ne durait pas. Quand venait le soir ou, pire encore, le week-end, il errait dans les couloirs, dans les magasins, la salle de tri, la salle de lecture, les bureaux : tous déserts ! Pas la plus petite souricette avec qui jouer...

Les heures s'écoulaient, monotones et tristes, pour le pauvre petit lutin solitaire des archives... Il s'ennuyait... Jusqu'à l'ouverture suivante.

Pourtant, tout cela l'amusait de moins en moins. Il était de plus en plus triste et restait parfois prostré dans son vieux chartrier.

Un jour où il se réveilla après un beau rêve et où il se leva de meilleure humeur que les jours précédents – il chantonait, c'est dire ! -, il décida d'aller assister à l'arrivée d'un fonds : il avait entendu dire par la secrétaire à l'un de ses collègues qu'un vieux châtelain sans famille avait légué ses archives familiales, datant de plusieurs siècles, aux Archives départementales.

Pendant une bonne partie de la journée, il regarda arriver les boîtes, les malles, les cartons, tous ces documents plus ou moins anciens, plus ou moins bien conditionnés. Comme notre petit lutin n'était pas curieux, il décida de revenir un peu plus tard, quand tout le monde serait parti, pour explorer tout ce que contenait ce fonds qui, ma foi, semblait fort intéressant. En attendant, il se dirigea le cœur un peu plus léger vers la salle de lecture, histoire de s'amuser aux dépens de deux ou trois lecteurs.

Le soir venu, la nuit étant tombée tôt – c'était l'hiver et, même à l'intérieur, notre petit lutin n'avait pas si chaud que cela : c'était un frileux... - il s'en alla d'un pas vif vers le quai de déchargement. Ses yeux brillaient comme ceux d'Ali Baba dans la caverne au trésor ! Mais ici, pas besoin de sésame !

Il commença alors à fouiller, à lire, à déchiffrer, prenant bien garde de ne rien mélanger – eh oui ! Même à un lutin de sa taille, la notion de respect des fonds n'était pas étrangère ! Il faut dire que depuis le temps qu'il hantait le service... Fasciné comme il était, il ne vit pas le temps passer et oublia le froid. Les heures s'écoulaient sans qu'il s'en aperçoive.

Quelle ne fut pas sa surprise, alors que cinq heures du matin sonnaient, de découvrir ce qu'il n'aurait jamais pensé découvrir à cet

endroit et à cette heure-là ! Endormie comme un ange, une charmante petite lutine reposait à l'abri d'un vieux livre de raison du XVII<sup>e</sup> siècle. Et elle n'avait pas l'air d'être tellement réchauffée !

Notre petit lutin, bien que vivant seul depuis tellement longtemps, n'ignorait pas la galanterie : il se défit de sa veste et en couvrit délicatement la nouvelle venue. Ensuite, il partit à la recherche d'un peu d'eau et de nourriture, pensant qu'elle aurait faim à son réveil et que, à tout bien y réfléchir, une nuit d'exploration, ça creuse ! Après moult recherches et avoir trouvé son bonheur – il avait même découvert un morceau de chocolat !!! Et personne n'ignore le faible des lutins pour le chocolat -, il revint près de la petite lutine au moment où celle-ci ouvrait les yeux.

Il la salua avec un sourire – tiens, il avait oublié sa timidité... - et lui demanda si elle avait faim. Bien qu'un peu surprise de trouver quelqu'un à son réveil et pas forcément trop rassurée au début, elle se laissa tenter par un peu de chocolat – c'est bien connu, le chocolat fait parfois des miracles. Autour de ce petit déjeuner quelque peu improvisé, ils commencèrent à se raconter leurs vies respectives, se souriant tout d'abord timidement puis riant franchement de bon cœur ensemble à la fin.

Le jour se levait et les agents n'allaient pas tarder à arriver. Notre lutin remit tout dans l'ordre et éparpilla les quelques miettes sous l'œil amusé de la belle. Il la prit ensuite par la main et l'entraîna dans la visite des bâtiments. Sous les questions avides de sa nouvelle amie, il lui montra tout, lui raconta tout – ce qui leur prit plusieurs semaines.

Il lui enseigna également les plaisirs de la salle de lecture. Si les jeux étaient les mêmes qu'avant, ils étaient beaucoup plus amusants à deux ! D'autant plus que la demoiselle ne manquait pas d'idées saugrenues non plus !

Finalement, arriva ce qui devait arriver. Ils élirent ensemble domicile dans un magasin du dernier étage – la vue y était plus belle et la tranquillité plus grande-, dans une belle boîte Cauchard toute neuve que mademoiselle lutine aménagea avec goût... et où un petit bébé lutin ne tarda pas à les rejoindre...

Contrairement à l'Histoire, ils ne se marièrent pas...mais la suite est peut-être vraie...

Si vous vous baladez dans les couloirs de votre service d'archives, tendez bien l'oreille ! Peut-être entendrez vous des rires, des pleurs, des bruits de courses : c'est que vous aussi aurez votre famille lutin des archives...

Gwenhaël BERNARD

---

**CARNET ROSE**

Toute l'équipe d'*Archivore* a le plaisir de féliciter Agnès Loarer et François Piollet pour leur mariage, célébré le 7 mai 2005 !